

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 septembre 2026 à 18h30**

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche - dûment convoqué - s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Laurent GORYL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 septembre 2026

Nombre de conseillers :
Effectif légal : 29
En exercice : 29
Présents : 26
Représentés : 3
Votants : 29
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Laurent GORYL, Maire, Pascal GAUTHIER, Agnès TERREFOND, Sandrine FUSADE, Michel GUILHOT, Catherine L'OFFICIAL, Patrick JARRY, Valérie Isabelle BONIN, Adjoint au Maire ; Patrick DARY, Aurore-Alexandra CASTELLACCI, Jean-Claude DUPUY, Stéphanie TOESCA, Frédéric DUPRON, Edmond LAGORCE, Christophe BREUIL, Isabelle LAVALLEY, Jean-Baptiste FARGEAS, Marie ROUGERIE, Nicolas PÉCOUT, Nathalie BAUDEL, Alain BLONDY, Coralie MASCRET, Pascal DESSON, Sandra CHOISNET, Yoan MASSIAS, Sophie CHAUNU, conseillers municipaux.

Absents excusés : Jean-Philippe FREMONT / a donné délégation de vote à A-A CASTELLACCI
Christiane CÉLÉRIER / a donné délégation de vote à N. BAUDEL
Suzy LHIDO-BOISSERIE / a donné délégation de vote à L. GORYL, Maire

Secrétaire de séance : Yoan MASSIAS

Rapporteur : Pascal DESSON

**Convention tripartite pour l'occupation du gymnase Darnet
par les associations sportives arédiennes**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L.214-6-2 qui permet l'utilisation des locaux et des équipements scolaires des lycées en dehors des périodes consacrées à la formation initiale et continue, pour les besoins des pratiques sportives associatives ;

Vu la délibération n°90/2021 prise par le conseil municipal en séance du 25 août 2021 autorisant la signature d'une convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine et la cité scolaire Darnet pour la mise à disposition auprès de la commune des installations sportives de Darnet pour les associations sportives arédiennes pendant les périodes scolaires ;

Considérant que cette mise à disposition permet de proposer de plus larges créneaux aux associations sportives pour développer leurs activités ;

Considérant que la convention signée en 2021 est arrivée à son terme ;

Entendu le rapport de présentation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

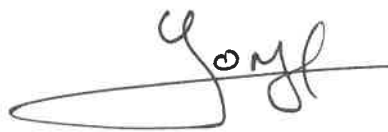
☞ **autorise** la signature d'une nouvelle convention pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 août 2032 ;

☞ **donne** toute autorisation nécessaire aux fins envisagées à Monsieur le Maire pour le suivi de ce dossier.

À Saint-Yrieix, le 15 septembre 2026



**Yoan MASSIAS,
Conseiller municipal
Secrétaire de séance**



**Laurent GORYL,
Maire**

Le Maire : certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026

Reçu en préfecture le 17/09/2026

Publié le 18.09.2026

ID : 087-218718708-20260914-D20269912984-DE